

LE SNU DÉCLENCHE UNE PROCÉDURE DE DANGER GRAVE ET IMMINENT AU NIVEAU NATIONAL...

ET FAIT BOUGER LA DIRECTION GÉNÉRALE SUR LE PLAN SANITAIRE

Le 7 avril 2021, suite aux annonces présidentielles d'un re-confinement qui ne dit pas son nom, la délégation du SNU, réunie en CSE Central, se voit contrainte d'émettre une alerte pour Danger Grave et Imminent pour tous les personnels en poste, face à l'inertie totale de Pôle emploi voire le « *on ne change rien* » clamé par la Direction Générale.

En effet, lorsque nous questionnons la DG, ce 7 avril, sur les suites données aux annonces gouvernementales : comment allez-vous adapter les gardes d'enfants et la continuité de service ? Comment allez-vous plus et mieux organiser le télétravail chez les agents sur sites et les managers ? Comment allez-vous adapter les actions collectives déjà programmées dans les sites ? Comment allez-vous adapter les formations pour les agents ? Comment allez-vous respecter l'injonction au télétravail ?

La réponse est claire : on ne change rien.

Ainsi 1 semaine après l'allocution présidentielle nous constatons :

- Moins de 50 % de télétravailleurs dans le réseau, un peu plus de 45 % pour les managers.
- Des actions collectives réalisées chaque jour, en dépit des jauges sanitaires avec un nombre de convocations irresponsable (35 par heure pour un site ouvert et en activité avec une jauge demandeurs à l'accueil de 23 ! Un exemple parmi tant d'autres).
- Organisation de forums ou de salons Travail Avenir Formation, comme si de rien n'était.
- Mise en place de formation pour les agents en présentiel sur tous les thèmes, prioritaires ou non, avec une restauration sur place prise en commun dans la salle ne garantissait pas toujours les 8 m² par agent préconisés.
- Des sites non considérés comme cluster alors que le nombre d'agents contaminés indique tout le contraire et impose des mesures spécifiques.



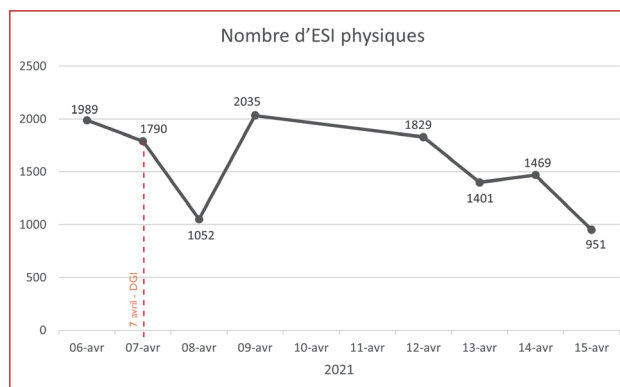
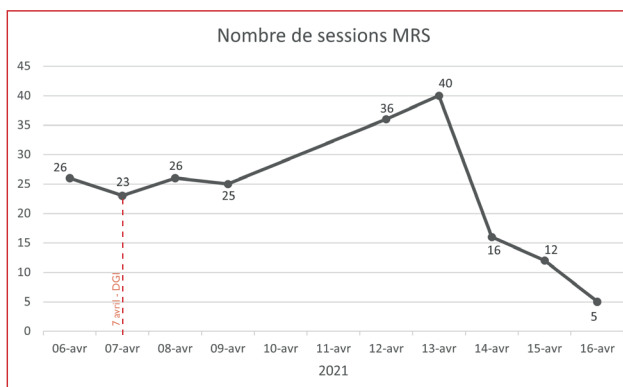
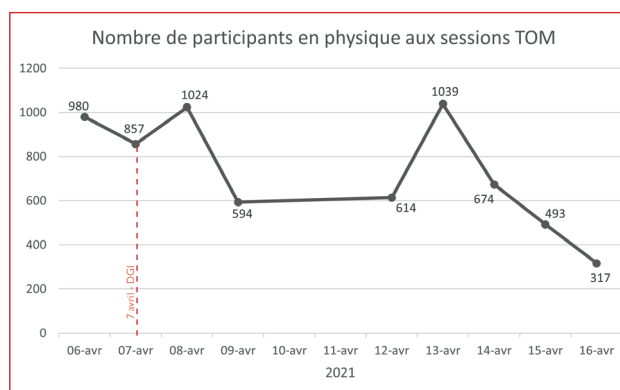
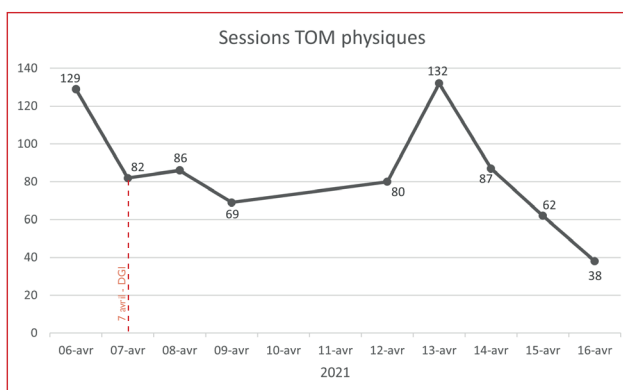
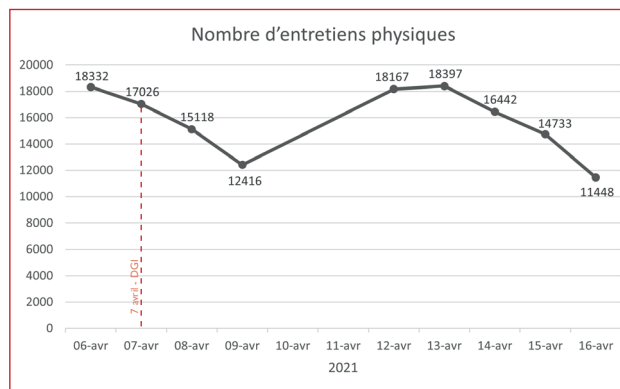
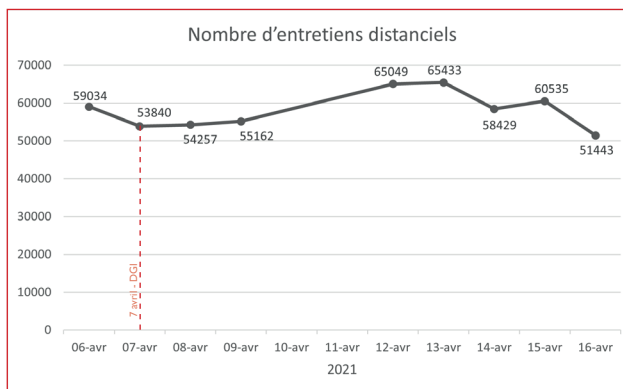
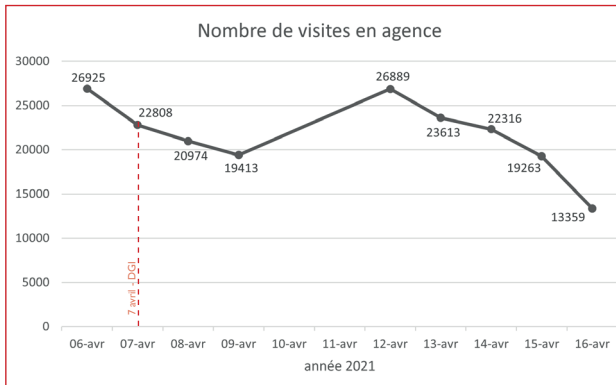
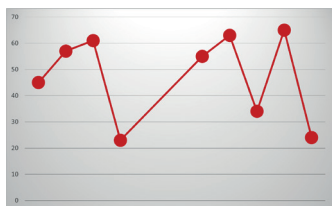
Avant de déclencher son alerte le SNU a demandé des mesures, des réponses, des décisions qui ne sont jamais venues. La délégation SNU au CSEC a alors pris ses responsabilités et déclenché une alerte pour Danger Grave et Imminent pour la santé du personnel !

Face à cette démarche qui contraint l'employeur, qui légitime de droit le retrait des personnels et engage la faute grave inexcusable de Pôle emploi en cas d'incident, la DG, tout en niant toujours l'évidence, finit par bouger ses lignes.

C'est ainsi qu'alors que rien ne s'était passé en une semaine, dès le lendemain de l'alerte, les consignes étaient enfin relayées et appuyées dans le réseau, les TAF réunissant plus de 100 personnes étaient reportés, les jauges respectées et le recours au besoin au vidéo portier restauré, les formations non prioritaires annulées et repoussées et enfin le taux de télétravailleurs progressait pour atteindre en une semaine plus de 60% et il continue de monter.

Bien entendu, pour la DG, ces résultats sont le fruit des décisions prises dès le lendemain du nouveau confinement et qui ont juste mis un peu de temps à se manifester... L'encadrement appréciera ! Pour le SNU, elles sont le résultat de l'alerte déposée pour DGI qui a permis de corriger des dérives préjudiciables à la santé des personnels.

Les chiffres du suivi d'activité journalier d'avril illustrent cette évolution



**Le SNU reste vigilant après cette victoire
et poursuit son travail pour contribuer à la protection de
l'ensemble du personnel et garantir chaque jour vos droits à vos côtés !**



✉ syndicat.snu@pole-emploi.fr
 f [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)
 t [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)
 www.snutefifsu.fr